

Carrefour Saran. les prix d'abord!

**Avec Carrefour
je positive!**

Carrefour
SARAN

CENTRE COMMERCIAL R.N. 20 - B.P. 118 - FLEURY-LES-AYDES - 45409 FLEURY-LES-AUBRAIS. OUVERT DU LUN. AU VEND. DE 9 H A 22 H, LE SAM. DE 9 H A 20 H - TÉL. 38 79 79 79



SO. RE. CAP.

Société Orléanaise

J.-P. TRANCHARD

*Revêtements Sols et Murs
Carrelage Peinture*

155, rue des Cassines 45560 SAINT-DENIS EN VAL
Tél. 38 51 22 88 - Fax 38 51 94 23

**ORLÉANS
SUD
AUTO**



PIÈCES DÉTACHÉES
OCCASIONS TOUTES MARQUES
FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

B.P. 2 - Route d'Orléans
45640 SANDILLON
Tél. 38 41 01 27

R.N. 20
45400 CERCOTTES
Tél. 38 75 30 14

BAS BINEAU
AGRI-SERVICE

Engrais . Produits phytosanitaires
Semences . Aliments du bétail . Produits jardin

7, rue Pasteur - BP 216
45401 FLEURY LES AUBRAIS CEDEX
Tél. 38 84 39 39 - Fax 38 84 22 74

Taxis . Ambulance . Transports de Corps

*Voyages . Excursions
Transports toutes distances*

Jacques PITOU

98, rue de la Folie - 45140 INGRÉ
Tél. 38 88 09 29 - Fax 38 88 08 06

**Couverture . Zinguerie . Bardage
R. M. COUVERTURE**



Jean-Michel DUPUIS
344, rue du Moulin
45520 GIDY

☎ 38 75 32 88
Fax 38 75 31 51
NEUF et RÉNOVATION



PRO
LES PETROLIERS REUNIS DE L'ORLÉANIS

133, avenue Denis Papin
B.P. 62
45802 ST-JEAN-DE-BRAYE
Tél. 38 61 03 62

DÉPANNAGE - ENTRETIEN
NETTOYAGE DE CUVES

PRODUITS PETROLIERS



BULLETIN MUNICIPAL de CERCOTTES

**BULLETIN
MUNICIPAL**

1994

N° 11



Auberge de la Forêt

Restaurant . Bar . Hôtel

☎ 38 75 41 11 - 45520 CERCOTTES

Menus à 105 F - 130 F - 180 F - 215 F - et Carte
Menu Affaires à 170 F, Vin et Café compris
Menu Enfant à 40 F

Plats cuisinés à emporter

OUVERT LE DIMANCHE SOIR
Fermé Mardi soir et Mercredi

Mutuelles Régionales Assurances



L'ORLÉANAISE
LA NANTAISE
ET L'ANGEVINE
réunies

ASSURANCES **Michel LEPETIT**

4, Grande Rue 45410 ARTENAY
Tél. 38.80.00.33

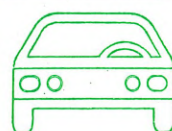
Véhicules
utilitaires
toutes marques
VENTE - ACHAT

**CERCOTTES
UTILITAIRES**

**Jacques
TOUCHARD**

☎ 38 75 41 57

RN 20 - CERCOTTES



pièces détachées

**AUTO
TILT**

111, rue Charron
45520 CERCOTTES

Tél. 38 75 30 00
38 75 32 32

**PINSARD
ET FAUCHEUX**

→ consultez l'Annuaire Electronique

CARROSSERIE INDUSTRIELLE

Construction - Transformation - Réparation

Visite quadriennale Citerne - Station de jaugeage agréée

Hayons élévateurs - Bennes - Grues

Atelier de Mécanique

Notre Service Plus : Le Devis Express

Z.I. - 1230 Route de la Chaise - BP 6 - 45520 CERCOTTES

Tél. 38 75 33 23 - Télécopie 38 75 30 51



LE CONSEIL GENERAL DU LOIRET

*Une collectivité au service des communes dans la
réalisation de leurs équipements*

**concrètement pour CERCOTTES,
le CONSEIL GENERAL,
c'est une participation financière à :**

**HOTEL DU
DEPARTEMENT**
15, RUE EUGENE VIGNAT
45000 ORLEANS
Tél. 38 42 31 31

- l'hydraulique agricole par la construction d'un forage
- la lutte contre l'incendie par la pose en 1994 de 3 poteaux incendie
- l'entretien des voies communales

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE CERCOTTES 1994 - N° 11

Le Mot du Maire



Ce Bulletin Municipal annuel a pour but de vous informer sur la vie communale ; vous y trouverez tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Je remercie la Commission et Mademoiselle Baillon pour sa réalisation.

En début d'année, je vous invitais à participer à une réunion publique ayant pour thèmes les problèmes des Ordures Ménagères et de l'Assainissement. Courant septembre, une seconde réunion publique était organisée pour le Transport Scolaire au collège et au futur collège des "Jacobins".

Les travaux de réaménagement de la Mairie et l'installation du chauffage dans l'Eglise étant terminés, nous avons décidé de poursuivre la remise en valeur de notre patrimoine communal. A l'école primaire : des fenêtres en PVC furent posées et les peintures refaites dans la classe de Mademoiselle Robinet, Directrice. Dans la salle polyvalente, l'électricité intérieure a été refaite à neuf, un éclairage extérieur fut réalisé et le parquet en sapin posé en 1974 a cédé la place à un carrelage.

Le Budget Supplémentaire nous a permis la réalisation de l'éclairage du terrain de sports côté nord et l'achat de mobilier pour la bibliothèque scolaire. Les peintures extérieures de la Poste qui sont prévues sont toujours dans l'attente de la réalisation par l'entreprise.

La révision du Plan d'Occupation des Sols, élaboré par Monsieur Lavaux, Architecte-Urbaniste, en collaboration avec la commission chargée de la révision, arrive dans sa phase finale. Ce document d'urbanisme permettra l'évolution de notre village.

Je souhaite la bienvenue à Monsieur Aska, notre nouveau facteur, au gendarme Evenat, à Mesdemoiselles Wdowik et Mahé, institutrices, ainsi qu'aux nouveaux arrivants dans notre Commune.

J'encourage tous les dirigeants des sociétés locales qui contribuent, par leur dynamisme, à la vie associative cercottoise.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitent pour 1994 une très Bonne Année.

Ph. SAVOURÉ-LEJEUNE

La Loi du 5 avril 1884

stipulait notamment que toute commune devait posséder un hôtel de ville, que ce local devait être entretenu en bon état et devait être doté de mobilier ainsi que du matériel nécessaire à l'exercice des fonctions administratives.

De fait, le bâtiment de Mairie symbolise l'institution municipale et à la façon de monument historique, vecteur de mémoires, porte le souvenir par elle-même.

Le bâtiment de la Mairie de CERCOTTES, rappelons-le, a été inauguré en 1905 et était occupé pour les trois-quarts par le Directeur de l'Ecole jusqu'en 1990. La Mairie de CERCOTTES, cela représentait une pièce de 13 mètres carrés et la salle actuelle du Conseil.

Ce n'est qu'à partir de 1991, qu'il a pu être prévu un réaménagement de la Mairie, réaménagement qui fut terminé en décembre 1992.

Ci-contre, plan du réaménagement du rez-de-chaussée de la Mairie.

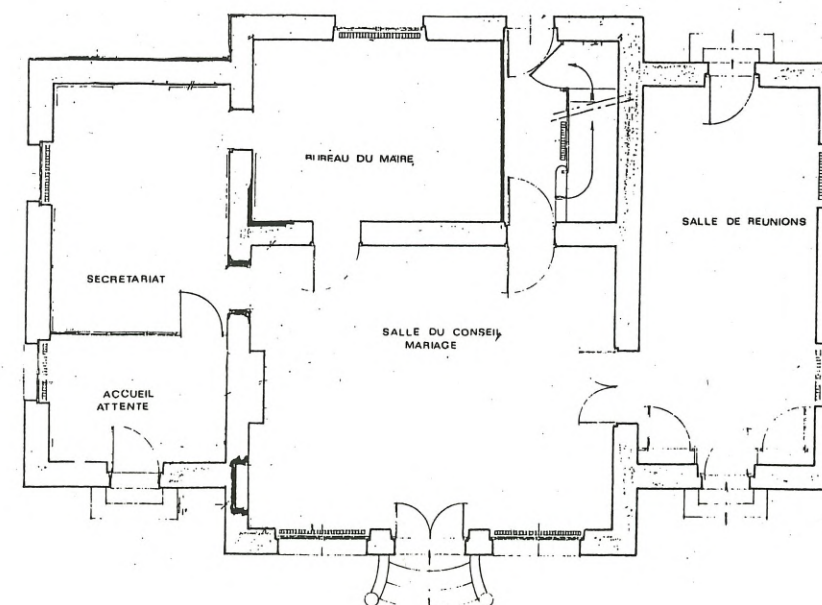
LA MAIRIE DE CERCOTTES

Route Nationale 20
45520 CERCOTTES

Téléphone **38 75 41 06**
Télécopie 38 75 43 66

est ouverte les lundi, mardi, mercredi, vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Elle est fermée au public le jeudi



ETAT-CIVIL DE L'ANNÉE 1993

■ **NAISSANCES**

Noémie RODRIGUEZ 8 avril, à Orléans
 Syndie ACHAUD 11 avril, à Orléans
 Florentin CHAPON 17 mai, à Saint-Jean-de-Braye
 Alexandre AUFFRET 17 mai, à Orléans
 Laetitia BRISSARD 20 septembre, à Orléans
 Jérémy AKSA 8 novembre, à Saint-Jean-de-Braye

■ **MARIAGES**

BUISSON Eric et GUYOTTOT Sophie 3 avril
 GUITTET Jacques et BELLIO Jeanne 10 juillet
 GALERNE Jack et MILLET Christiane 17 juillet
 LOISEAU Alain et ROUSSEAU Valérie 28 juillet
 CHAU Fabrice et TOUCHARD Agnès 11 septembre
 TITOS Rafaël et FERRERE Marie-Elisabeth 9 octobre
Invitation à publier
 JIMENEZ Sergio et HARRAULT Sylvie 3 juillet, à Orléans

■ **DÉCÈS**

RAFALDI Camille 3 janvier, à Cercottes
 DHENNIN Jacques 9 janvier, à Saran
 DELACOUTE, née LENORMAND Suzanne 17 mars, à Cercottes
 CHAPLIN, épouse BILLEREAU Antoinette 16 avril, à Orléans
 CLAIRAMBAUD Robert 5 octobre, à Orléans
 SACRE Dakoury 16 décembre, à Cercottes
Avis de mention Décès :
 PERILLAT Jean né à Cercottes le 31 mars 1908

LA RECONNAISSANCE

Elle permet d'établir la filiation entre l'enfant né hors mariage et ses parents. Cette démarche est gratuite, elle doit être normalement effectuée avant la naissance dans n'importe quelle Mairie.

LE CHOIX DES PRÉNOMS

C'est un sujet controversé que de savoir si les parents sont libres ou pas de donner à leur enfant le prénom de leur choix, même si ce dernier est ridicule ou "difficile à porter". Ce point vient de faire l'objet d'une réforme.

La loi du 11 Germinal An XI précisait "Les noms en usage dans les différents calendriers et ceux des personnages connus dans l'histoire ancienne pourront seuls être reçus comme prénoms, sur les registres de l'état civil destinés à constater la naissance des enfants; et il est interdit aux officiers publics d'en admettre aucun autre dans leurs actes".

Mais les habitudes évoluant, une tolérance existait.

C'est pourquoi la loi du 8 janvier 1993 a modifié cette législation. Par conséquent la "liberté de choix du prénom" est consacrée. Mais pour éviter des abus, il existe un contrôle "a posteriori" : le Maire, pourra dans certains cas, saisir le Procureur de la République pour contester certains prénoms discutables, voire aberrants.

LA NAISSANCE

La déclaration de naissance doit se faire à la Mairie du lieu de l'accouchement dans un délai de trois jours.

Le déclarant doit présenter le livret de famille ou l'acte de reconnaissance.

Lors de la déclaration de naissance, il est délivré un carnet de santé établi au nom de l'enfant.

Ça s'est passé à Cercottes en 93

► **7 JANVIER - CÉRÉMONIE DES VŒUX**

A l'occasion de l'échange des vœux, M. Philippe SAVOURE LEJEUNE, Maire, recevait à la Salle Polyvalente Monsieur DOLIGE, Député du Loiret, Maire de Meung-sur-Loire, les Maires du voisinage, les représentants des Associations, les Corps constitués, etc.
 Mlle BAILLON, Secrétaire de Mairie, rappelait quelques temps forts de la Commune, tels que le chauffage de l'Eglise, l'informatisation de la Mairie, l'aménagement d'une place publique.
 Au cours de cette réception, Monsieur le Maire remettait la médaille de la Commune à M. THOMAS, receveur-facteur depuis 1986, pour le remercier des nombreux services qu'il a rendus à notre Commune et qui, promu à d'autres fonctions, nous quitte pour le département de l'Eure-et-Loir. M. DOLIGE s'accroia à cette manifestation de sympathie et offrit à M. THOMAS une série d'épinglettes.

► **16 JANVIER - GALETTE "INTER-SOCIÉTÉS".**

Tradition bien ancrée à Cercottes, la Galette des Rois, organisée cette année par le Comité des Fêtes, a rassemblé la population à la Salle Polyvalente. C'est dans une joyeuse ambiance que les parts furent appréciées, arrosées de moult boissons et que les éphémères royautes furent couronnées.



AU CONSEIL MUNICIPAL EN 1993

EXTRAITS

28 JANVIER 1993

- Le Conseil décide le relèvement du taux des vacations des Sapeurs-Pompiers, au taux maximum, à compter du 1^{er} janvier 1993.
- Acquisition d'un lot de sauvetage, de deux attelles cervicales et d'une lance pour les Sapeurs-Pompiers.
- Adhésion des Communes de RUAN et d'AUGERVILLE LA RIVIERE au S.I.P.E.C.O.L.
- Monsieur le Maire informe que la section Tennis et la section Football ont reçu un chèque du Conseil Général du Loiret. Il est rappelé que cette aide est réservée aux associations affiliées à une discipline olympique.
- Demande de subvention pour la rénovation des salles de classes.

11 MARS 1993

- Le Conseil reconduit la convention avec l'U.F.C.V. du Loiret pour l'organisation d'un Centre de Loisirs à GIDY du 7 juillet au 6 août 1993 (coût dû par la commune : 89,97 F la journée par enfant).
- fixe la participation des parents, par jour, à 65,00 F pour un enfant, à 105,00 F pour 2 enfants, etc.
- renouvelle la décision d'ouvrir un Centre d'Accueil de 8 h à 9 h et de 17 h 15 à 18 h pendant le Centre.
- Le Conseil Municipal n'émet aucune objection au projet de modification de la semaine scolaire, soit le report des cours du samedi matin au mercredi matin, ce projet recueillant une large majorité d'avis favorables des parents et des enseignants.
- Revalorisation de l'indemnité de gardiennage de l'Eglise.
- Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 1992 des Pompiers (dépenses de fonctionnement 52.377,53 F dont 26.674 F de cotisation au Service Départemental Incendie et Secours).
- Le Conseil décide de faire planter des Leylandii dans le parc de la salle polyvalente à la place des cèdres qui ont dû être coupés faute de n'avoir pas été plantés réglementairement à l'époque (et suite à la demande du riverain).
- Problèmes de nuisances (de mobylettes) dans le lotissement de la Gibelotterie.

30 MARS

- Adoption du Budget Primitif 1993 à l'unanimité.
- Concernant l'implantation d'une déchetterie à ARTENAY, Monsieur le Maire informe qu'il a fait part de remarques sur ce projet entre autre sur l'implantation de ladite déchetterie non axée au niveau du Canton.
- Vol de plantations à la petite place route Nationale.

25 MAI 1993

- Approbation du Compte Administratif de l'exercice 1992 ainsi que du Compte de Gestion du Receveur Municipal.
- Le Conseil Municipal entérine la décision de la Commission des Travaux concernant les attributions (aux moins-disants) suivantes des chantiers : Carrelage salle polyvalente (Entreprise LE COZIC, Artenay) ; Peinture Classe Primaire (Entreprise SO.RE.CAP (St-Denis-en-Val) ; changement des Fenêtres d'une classe : Entreprise MINEAU, Saran.
- Monsieur le Maire informe que le remplaçant de Monsieur THOMAS (muté à BEVILLE LE COMTE - 28) prendra ses fonctions le 15 juillet 1993.

24 JUIN 1993

- Fixation du prix du ticket de cantine pour l'année scolaire 1993/1994 : 17,50 F pour un enfant, 25,00 F pour un adulte.
- Dégradations du local, route de Gidy : trois bacs acier ont été enfoncés par un automobiliste ; coût de la réparation : 3.159,00 F.
- Suppression du train ETAMPES-ORLÉANS du Lundi au Samedi à 20 h 45 et des cars des dimanches et jours fériés (ORLÉANS-ETAMPES) à 8 h 23.

- Remise des dictionnaires offerts par la Municipalité aux enfants quittant le cycle primaire le mardi 6 juin 1993.
- Monsieur le Maire informe que les élèves des écoles de Jacques Brel, Jourdain-Cury, Jules Ferry (sauf Lamballe) et Cercottes seront scolarisés dans le nouveau Collège des "Jacobins".
- Pose d'un projecteur dans le parc, rue de l'Eglise.

- Vu la vétusté de l'installation électrique de la salle polyvalente, il est décidé de refaire l'installation complète et d'effectuer un éclairage extérieur.

12 JUILLET 1993

- Demande de désaffectation du logement 50 route Nationale, compte tenu qu'aucune institutrice ne souhaite l'occuper.
- Le Conseil Municipal décide de contribuer à l'élaboration d'un document touristique qui sera établi par le Comité Départemental de Tourisme.
- Mise en œuvre de la procédure officielle pour la reprise des concessions du cimetière en état d'abandon.
- Dégradations sous le passage souterrain (arrachages répétitifs de fils électriques).

30 SEPTEMBRE 1993

- Le Conseil renouvelle son adhésion à l'ANATEEP pour le transport scolaire au Collège Condorcet de FLEURY-LES-AUBRAIS.
- Convention de servitude avec FRANCE TELECOM pour le passage de câbles souterrains de télécommunications sur le chemin rural "ancienne Route de Chartres".
- Acceptation de la demande de désaffectation du logement d'instituteur, 50 route Nationale et location dudit immeuble.
- Réception des chantiers - le 31 août 1993 - de la salle polyvalente et de la peinture de la classe primaire, - le 22 juillet des fenêtres de la classe.
- Le Conseil Municipal décide de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations à réaliser, qui seraient préjudiciables à l'application du futur Plan d'Occupation des Sols révisé.
- Monsieur le Maire avise que la nouvelle direction de l'Ecole demande à ce que le nombre de représentants municipaux au Conseil d'Ecole soit réduit ; sont nommés Membres Titulaires : M. SAVOURE LEJEUNE P., Mlle SOULAS P., Mme TILLIER M.
- Dégradation du portail du parc, rue de l'Eglise
- Problème des affichages "sauvages" effectués régulièrement sur des panneaux autres à cette destination ou autres lieux qui engendrent des frais.

21 OCTOBRE

- Vote du Budget Supplémentaire 1993.
- Fixation des tarifs de la Salle Polyvalente : il est décidé de ne pas augmenter les tarifs et un tarif spécial est prévu pour les vins d'honneur.
- Le Conseil revalorise les tarifs des concessions du cimetière : - concession cinquantenaire : 350 F ; concession Trentenaire : 250 F.
- Dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols, une étude d'Environnement sera effectuée.
- Bilan du Centre de Loisirs de cet été : 12 enfants ont participé à ce Centre.
- Le Conseil décide de collaborer à la collecte annuelle de denrées alimentaires pour la Banque Alimentaire du Loiret prévue le Vendredi 26 novembre 1993.
- Il est signalé que le busage du fossé, le long du chemin rural numéro 7, sis au nord du lotissement de la Gibelotterie est remis en question par la Direction Départementale de l'Agriculture. L'idée de passerelle (sans dos d'âne) serait retenue.

16 DÉCEMBRE 1993

- Le Conseil décide de confier à l'Institut d'Ecologie Appliquée de ST-JEAN-LE-BLANC l'étude d'environnement nécessaire dans le cadre de la procédure de la Révision du Plan d'Occupation des Sols.
- Augmentation du transport scolaire au Collège de 3,52 % : coût d'une journée de transport : 739,91 F TTC
- Visite de contrôle par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de la cantine : pas d'observation.
- Faisant suite aux différents problèmes rencontrés avec certaines entreprises de Pompes Funèbres et compte tenu des allées étroites du cimetière, un arrêté interdira l'entrée d'engins motorisés (pelle-teuse, etc.) dans ce cimetière.
- Le Conseil décide, après avoir voté à bulletins secrets (Conseillers présents : 44 : 3 voix Contre - 11 voix Pour), d'exercer son droit de préemption afin d'acquérir l'immeuble bâti sis 24 route Nationale.
- Monsieur le Maire avise le Conseil d'une demande de création d'un cimetière pour animaux (voix Pour : 5 - voix Contre : 9).
- Il est souligné le problème du stationnement dangereux de véhicules dans les virages, dans le lotissement de la Gibelotterie.

ÉLECTIONS

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 21 ET 27 MARS 1993

Inscrits : 456 électeurs
 - 1^{er} tour : 21 mars 1993
 Votants 346 - Exprimés 323

- Eric DOLIGE 139	- Michel GUERIN 52
- Pierre BONACCORSI 44	- François LEBON 39
- Bruno DUVAL 33	- Patrick COSTARD 12
- Michel TISSIER 4	

2^e tour : 28 mars 1993
 Votants 329 - Exprimés 293

- Eric DOLIGE 180	- François LEBON 113
-------------------	----------------------

2^e circonscription du Loiret - 2^e tour : RÉSULTATS GLOBAUX
 Inscrits 71.903 - Votants 50.083 - Exprimés 46.096 - Blancs/Nuls 3.987

- Eric DOLIGE (UPF-RPR)	- François LEBON (P.S.)
29.027 (62,97 %)	17.069 (37,03 %)

1994 - ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les dernières élections européennes se sont déroulées le 18 juin 1989. Elles ont lieu tous les 5 ans.

Les électeurs seront donc appelés à voter en juin 1994 pour élire les Députés qui siègeront à STRASBOURG, au Parlement Européen.

Le scrutin se déroule en UN SEUL TOUR et a lieu par liste.

Pour que votre vote soit valable, il conviendra que le bulletin déposé dans l'urne ne soit pas modifié, ni annoté, etc...

La France a droit à 81 sièges ; le Parlement Européen comprend 518 Députés. Le Budget de la C.E.E. était de 54 milliards d'Ecus en 1991.

Drapeau Européen - Azur à douze étoiles d'or disposées en cercle (nombre invariable symbole de la perfection et de la plénitude) adopté le 8 décembre 1955.

Hymne Européen - Prélude à "L'Ode à la Joie" de la 9^{ème} Symphonie de Beethoven, adopté en janvier 1972.

RÉVISION GÉNÉRALE DES LISTES ÉLECTORALES

Les listes électorales ont fait l'objet d'une refonte. A cette occasion, tous les électeurs se verront délivrer une nouvelle carte électorale.

VOTE PAR PROCURATION

La loi n° 93-894 du 6 juillet 1993 relative au droit de vote par procuration modifie l'article L. 71 du Code Electoral et élargit les possibilités de recourir au vote par procuration.

La nouvelle loi supprime les 23 cas qui permettaient à un électeur éloigné de sa commune de voter par procuration et la remplace par la formule suivante : "Les électeurs qui établissent que des obligations dûment constatées les placent dans l'impossibilité d'être présents dans leur commune d'inscription le jour du scrutin".

De plus, peuvent désormais voter par procuration, tous les électeurs en vacances, aussi bien en exerçant une activité professionnelle que ceux n'en ayant pas (retraités, étudiants,...).

Bien entendu, l'électeur reste tenu d'établir les obligations susceptibles de l'éloigner de sa commune le jour du scrutin.

La procuration est établie soit pour un seul scrutin, soit pour un an à compter de la date à laquelle elle est établie. Elle est établie au profit d'un mandataire (le représentant de l'électeur) qui doit jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que le mandant (l'électeur).

(Conditions pour Etre Electeurs : voir page "Renseignements Pratiques").

1994 - ÉLECTIONS EUROPÉENNES

ÉLECTIONS

L'inscription sur les listes électorales est OBLIGATOIRE mais n'est pas effectuée d'office.

En conséquence,
 Vous qui venez d'avoir 18 ans ou qui les aurez avant le 28 février prochain,

Vous qui venez d'emménager dans notre Commune, et qui désirez voter prochainement,

VENEZ VOUS INSCRIRE EN MAIRIE AVANT LE 31 DÉCEMBRE.

Rappel : L'exercice du droit de vote est lié soit à un domicile, soit à une résidence de six mois, soit à l'inscription au rôle des contributions directes.

LA POSTE DE CERCOTTES

■ DÉPART DE MONSIEUR MAURICE THOMAS

A l'occasion de la Cérémonie es Vœux, Monsieur SAVOURE LEJEUNE Philippe, Maire, remettait la médaille de la Commune à Monsieur THOMAS Maurice et formulait l'allocution suivante :

Extrait du discours :

"Monsieur THOMAS... Souvenez-vous..."

Le 18 juin 1986, vous arriviez dans notre Commune accompagné de votre famille. Votre arrivée fut remarquée car votre premier contact avec les Cercottois fut celui des Gendarmes. En effet, une voisine bien attentionnée avait trouvé le remue-ménage dans les locaux de "La Poste" anormal et avait averti la Brigade de Gendarmerie. Vous avez ensuite, et très vite, su vous intégrer et vous êtes à la tête de multiples initiatives que je ne pourrai pas toutes citer ce soir. Entre autres, vous avez participé à la création de la Section Sportive du Football en 1988 et êtes l'organisateur du Tournoi Inter-Entreprises. Par plusieurs expositions dans votre bureau, que ce soit des dessins des enfants des écoles, de vieilles cartes postales représentant notre Commune ou de pin's, vous avez su animer notre Commune. De plus, on a pu découvrir vos talents de chanteur lors du jeu de Radio-France Orléans.

Mais vous êtes avant tout, le Facteur-Receveur, celui qui, par tous les temps, faites face à votre mission avec diplomatie et gentillesse. Et ce n'est que mérite que vous accédiez à la promotion que vous avez désirée..." Etc.

Monsieur le Maire remerciait aussi Madame THOMAS pour son bénévolat au sein de l'Association des Jeunes Cercottois et lui remettait une gerbe de fleurs.

■ UN NOUVEAU RECEVEUR A CERCOTTES

Monsieur AKSA a pris ses fonctions le 15 juillet 1993 et est assisté de Madame HATTON.

Monsieur RAMA Pascal assure la distribution du courrier "des écarts" de notre Commune.

HEURES D'OUVERTURE DE LA POSTE :

9 h - 12 h / 14 h - 17 h - Samedi de 9 h à 12 h

N° de téléphone : 38 75 38 57



Ça s'est passé à Cercottes en 93

► 24 JANVIER - REPAS DU 3^e AGE

Si le temps était gris et maussade dehors, la Salle des Fêtes de Cercottes profitait d'une chaleur et d'un rayonnement, reflets de jour de fête. Il faut dire que les "Anciens" de la commune étaient invités à partager un bon repas en compagnie de Monsieur le Maire, M. SAVOURE LEJEUNE, des Conseillers, la Secrétaire, l'abbé BACONNET chargé de la paroisse, l'Adjudant PIRIOU, Commandant de la Brigade de Cercottes de de son épouse. Les joyeux convives avaient pris place autour de tables joliment décorées, visiblement heureux de se retrouver ainsi.

► 13 FÉVRIER - SOIRÉE CHOUCROUTE

Soirée organisée par le Comité des Fêtes. Lieu convivial et communal par excellence à Cercottes, la Salle Polyvalente a baigné dans les senteurs alsaciennes. Afin de régaler les convives, les membres du Comité des Fêtes avaient organisé une colossale choucroute qui aurait fait pâlir d'envie l'Alsacien le plus attaché à son terroir. Comme un bon gueuleton ne va pas sans digestion, celle-ci s'est faite sur la piste de danse aux rythmes de la musique.

► 28 FÉVRIER - CONCOURS DE BELOTE

Organisé par le Comité des Fêtes.

► 6 MARS - SOIRÉE "POT AU FEU"

Pour cette soirée organisée par les Sapeurs-Pompiers, ceux-ci avaient convié le public à venir déguster un menu campagnard, servi par les bénévoles de l'Amicale. Comme il se doit en pareille circonstance, l'ambiance a été bon train jusque tard dans la nuit.

► 18 AVRIL - TOURNOI DE FOOTBALL A 11

► 24 AVRIL - CONCOURS DE BELOTE

organisé par le Comité des Fêtes.

► 2 MAI - MARCHE DU "MUGUET"

Randonnée organisée par le Comité des Fêtes. Deux parcours de 10 et 18 km étaient proposés aux randonneurs. Pour clore la matinée, le verre de l'amitié était servi, au retour, à la Salle Polyvalente.

► 8 MAI - COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DE 1945

Le 8 mai perpétue le souvenir de la victoire remportée par les peuples libres sur un régime d'oppression et de crimes. La journée du souvenir de la Déportation, commémorée chaque année, est un hommage à la mémoire des 23.500 déportés dans les camps de la mort nazis. Un recueillement a lieu devant le Monument aux Morts, route Nationale/rue Charron, suivi d'un vin d'honneur servi par les employés communaux à la Salle Polyvalente. Un défilé avec la Musique de Gidy partait de la Mairie ce 8 mai 1993.

► 14 MAI - RÉUNION PUBLIQUE

La population était invitée à une réunion d'information, à la Salle Polyvalente, sur les problèmes d'assainissement et du traitement des ordures ménagères. Environ 80 personnes avaient répondu à l'invitation et, pour présenter les différents éléments de l'information, Monsieur SAVOURE LEJEUNE, Maire, avait à ses côtés, Mlle BAILLON, Secrétaire de Mairie, M. ROSE, Président de la SOCCOIM et M. PRIEUR, Receveur des Impôts d'Artenay.

► 22 MAI - TOURNOI DE FOOTBALL A 7

Le Club de Football de Cercottes organisait son 5^e Tournoi à 7 ouvert aux Seniors et aux Vétérans. Ce ne sont pas moins de 18 équipes qui étaient présentes avec, à l'appui, 150 footballeurs. En fin d'après-midi, les joueurs de Chevilly et de Gidy s'affrontaient pour la finale qui allait tourner à l'avantage des premiers (1-0). Un repas champêtre, suivi d'un bal, clôturait cette journée.



Ça s'est passé à Cercottes suite

► 12 ET 13 JUIN - TOURNOI DE TENNIS

Le tournoi, qui clôturait les cours des jeunes donnés au printemps, s'est déroulé sous une pluie battante. Alors que la journée du samedi était réservée aux jeunes, celle du dimanche était consacrée aux adultes. Ce fut Cédric SURAND qui gagna la finale des "Jeunes" et Frédéric MOLLET celle des "Adultes". En fin d'après-midi, et avec l'apparition du soleil, la journée se conclua par un "pot de l'amitié".

► 26 ET 27 JUIN - FEU DE LA SAINT-JEAN

A Cercottes, fêter la Saint-Jean est une habitude prise qui réjouit bien des cœurs. Cette année, un temps superbe présidait aux destinées de la fête qui allait commencer par un défilé, dans les rues du village, de l'Harmonie de Saint-Jean-de-Braye. A l'issue de ce défilé, chacun regagnait le parc municipal où, dans ce havre de fraîcheur, M. SAVOURE LEJEUNE, Maire, accueillait avec ses Adjoints, musiciens et population. L'Harmonie a charmé l'assistance en attendant l'embrasement du bûcher. La soirée s'est terminée par son traditionnel bal.

Le dimanche après-midi, le groupe folklorique "Sologne-Blésois" a divertifié le public par ses chants et danses et l'a ensuite invité à participer.

Un concours de boules était organisé. Environ 70 joueurs se sont disputés les coupes et divers lots. Différents stands étaient à la disposition du public.

► 13 JUILLET - FEU D'ARTIFICE

A 22 heures, départ de la retraite aux flambeaux pour un défilé dans les rues de la commune, accompagné de la Musique de Gidy. Vers 23 h, le feu d'artifice a été tiré sur le terrain de foot. Un Bal clôturait la soirée.

► 14 JUILLET - FÊTE NATIONALE

Un vin d'honneur a été servi à la Salle Polyvalente, comme à l'accoutumée. L'après-midi s'est déroulé au parc municipal avec jeux gratuits pour petits et grands.



LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE CERCOTTES

Le bâtiment de la Gendarmerie bâti en 1889, sis 23 route Nationale, ainsi que les logements, reconstruits en 1958, sont gérés par le Conseil Général du Loiret.

Les Gendarmes, militaires, dépendent du Ministère de la Défense.

Cette année, l'entrée de la Brigade a été modifiée, vous pénétrez désormais sur le côté Nord. Cette modification permet une meilleure réception des appels de l'interphone relié avec le C.O.G. (Comité Opérationnel Général) d'ORLÉANS.

Depuis le 1^{er} août 1993, le Gendarme GAUDRY, affecté au Peloton de l'Autoroute de Blois (Loir-et-Cher) est remplacé par le Gendarme EVENAT, venant de la Brigade de Saint-Rémy-sur-Avre (Eure-et-Loir).

A ce jour, cette unité est composée de six Gendarmes et d'un Gendarme-Auxiliaire. En effet, le gendarme-auxiliaire HISSIER effectue actuellement son service national au sein de cette Arme.

GENDARMERIE NATIONALE - TÉL. 38 75 41 08
23 ROUTE NATIONALE - 45520 CERCOTTES

PORT D'ARMES - Décret du 6 janvier 1993

Désormais, certaines armes en vente libre jusqu'à présent, doivent faire l'objet d'une déclaration en PRÉFECTURE (1^{re} Direction - 1^{er} Bureau).

Sont concernés par le changement de catégorie et doivent déclarer dès à présent leur(s) arme(s) :

- les détenteurs d'armes d'alarme à grenaille à percussion annuelle
- les tireurs sportifs détenteurs d'armes des catégories 5 ou 7 au 1^{er} janvier 1993 reclassées en 4^e catégorie ;
- les chasseurs détenteurs d'armes de catégorie 5 reclassées en 4^e catégorie
- les détenteurs d'armes de 5^e et 7^e catégories (sauf les fusils de chasse à un coup par canon lisse).

Les cessions entre particuliers d'armes des catégories 5 et 7 (à l'exception des armes de chasse à un coup par canon lisse) sont à déclarer à la Gendarmerie du lieu de domicile).



Ça s'est passé à Cercottes en 93

29 AOÛT - RALLYE PROMENADE en voitures anciennes

Le "Club Vedette France", section Centre-Ouest, avait choisi Cercottes pour le départ de son rallye-promenade qui devait les conduire à la course de Dragsters d'Orgères-en-Beauce. M. MOLLET de Cercottes avait rassemblé 16 véhicules pour cette sortie. Une épreuve de régularité, et des questions sur le parcours, fut dotée de nombreux lots.

2 SEPTEMBRE - RÉUNION PUBLIQUE

Les parents ainsi que les collégiens fréquentant le Collège de Fleury-les-Aubrais étaient invités à assister, à la Salle Polyvalente, à une réunion de pré-rentree. Celle-ci avait pour but, entre autres, de rappeler les consignes à respecter dans le car. Monsieur le Maire accueillait, à cette occasion, Monsieur CHENE, Conseiller Général et Maire de Fleury-les-Aubrais, ainsi que son Adjoint, M. ROMERO, venus présenter l'implantation du futur collège "Les Jacobins" et l'échéancier prévisionnel des travaux.

CIRCULATION - SÉCURITÉ - TRANQUILLITÉ

■ SÉCURITÉ

Dans la circulation, chacun a sa place. Les voitures et les autres véhicules (vélos, motos, camions) circulent sur la chaussée ; les piétons, sur le trottoir.

Pour aider les piétons à traverser, des passages sont prévus ainsi que des feux tricolores. Dans notre Commune, plusieurs passages protégés sont peints sur les routes et régulièrement entretenus.

De même pour assurer la sécurité des enfants pendant les périodes scolaires, le Garde-Champêtre assure la traversée des enfants lors des entrées et sorties des écoles.

De plus, depuis le 3 octobre 1993, l'éclairage public s'éteint à 23 heures, au lieu de 22 heures.



■ BRUIT

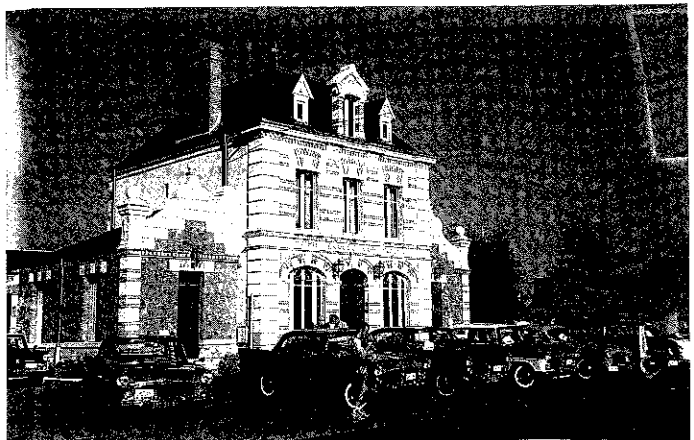
Une loi du 31 décembre 1992 détaille l'ensemble du dispositif juridique de lutte contre les nuisances sonores, leur prévention, les modalités de protection des riverains des grandes infrastructures ainsi que les sanctions applicables.

L'article 9 de cette loi prévoit notamment que dans certains secteurs, le Maire peut, par arrêté, soumettre à des prescriptions particulières relatives aux conditions d'horaires et d'accès à certains lieux et aux niveaux sonores admissibles les activités s'exerçant sur la voie publique.

■ CIMETIÈRE COMMUNAL

Gérer un cimetière, y exercer des pouvoirs de police : tout cela fait partie des responsabilités du Maire.

Le Maire est chargé d'assurer l'hygiène et la salubrité publique, la décence, le bon ordre et la tranquillité et de garantir la neutralité des lieux. C'est dans le cadre de ces pouvoirs que : "La circulation d'engins motorisés (pelleteuse,...) sera interdite dans le cimetière compte-tenu des allées étroites".



LES ACTIONS MENÉES POUR NOS "AINÉS"

Ces actions sont principalement financées par une subvention de la Commune versée dans un budget annexe : le Budget du C.C.A.S. (Centre Communal d'Actions Sociales).

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. est composé de 12 membres dont 8 du Conseil Municipal et 4 personnes extérieures.

Sont membres du Conseil d'Administration :

- M. SAVOURE LEJEUNE Philippe, Président - M. GALOPIN Robert - Mlle BUISSON Annick - M. LUCAS Jean - M. DECOURTYE Charles - Mlle SOULAS Paulette - Mme FANON Chantal - Mme TILLIER Maryse, Conseillère Municipale.
- M. LOISEAU André - M. CHARPENTIER André - M. DALIBARD Charles - Mme THENAULT Nelly, personnes Hors Conseil.

En 1993, le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire fusionnés s'équilibrent en dépenses et en recettes, pour la Section de Fonctionnement, à la somme de 32.278,22 F (soit 47 F par habitant) *.

Ce budget ne dispose pas de Section d'Investissement.

* Le Budget de la Commune verse aussi une allocation au Centre Médico-Social (C.M.S.) de la Région d'Artenay revue chaque année. En 1993, elle était de 4 F par habitant.

LE REPAS DES ANCIENS - Dimanche 24 janvier 1993

Ce repas offert par la Municipalité et le C.C.A.S. a rassemblé une quarantaine de personnes de 65 ans et plus, à la salle polyvalente. Le menu, proposé par l'Auberge de la Forêt, restaurateur de la Commune, était le suivant :

- "Croustillant de confit de canard en salade
- Pavé de saumon - Crème de lentilles "au lard"
- Chartreuse de faisan aux choux - Pommes sautées
- Salade - Fromage
- Terrine de Bleu d'Auvergne au Pineau des Charentes
- Bavaroise aux groseilles - Coulis d'abricot
- Galette des Rois"

Un spectacle d'imitations animait cet après-midi.

VOYAGE ORGANISÉ par le Centre Médico-Social de la Région d'Artenay

Le mardi 9 mai 1993, onze Cercottois de 65 ans et plus allaient visiter en car la serre aux papillons à Queue-lez-Yvelines, ainsi que la France Miniature à Elancourt avec les "anciens" du canton. La participation demandée par personne était de 130 F, étant donné que le C.C.A.S. de la Commune prenait à sa charge le complément, soit 100 F par personne.

BUDGETS PRIMITIF + SUPPLÉMENTAIRES 1993 : 32.278 F
soit 47 francs par habitant *

♦ **UN REPAS A DOMICILE - C'est possible**
Il suffit d'avertir la Mairie au moins 24 heures à l'avance.

♦ VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

La grippe est la deuxième cause de mortalité par maladie infectieuse (après la tuberculose) ; la grippe peut être redoutable. Tous les assurés et leurs ayants-droits âgés de 70 ans et plus, ainsi que les personnes atteintes de certaines affections de longue durée bénéficient d'une prise en charge.

Le samedi 30 octobre 1993, ce sont 41 personnes de 65 ans et plus qui se sont faites vacciner gratuitement, en Mairie, par le Docteur Rémi LEFEVRE, du Cabinet Médical de Chevilly.

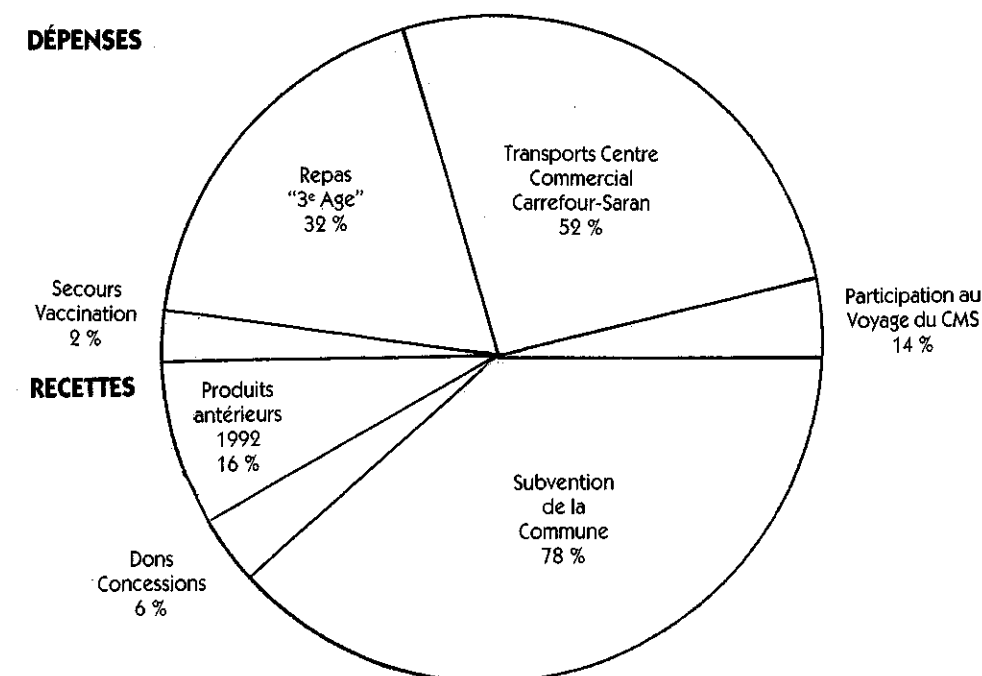
♦ COLIS DE NOËL AUX PERSONNES DE 75 ANS ET PLUS

En fin d'année, ce sont 41 "colis de Noël" qui furent portés au domicile de chacun.

Ces colis sont financés par le budget du Centre Médico-Social de la Région d'Artenay, auquel notre Commune adhère.

DÉPENSES

RECETTES



* Le Budget de la Commune verse, de plus, une allocation au Centre Médico-Social de la Région d'ARTENAY de 4 francs par habitant.

LE BUDGET DE LA COMMUNE

Le budget et son environnement

Une commune ne vit pas en circuit fermé, elle est soumise à des contraintes externes dans l'établissement de son budget. Ces contraintes sont de caractère économique, elles peuvent être aussi de caractère législatif.

La construction du budget communal

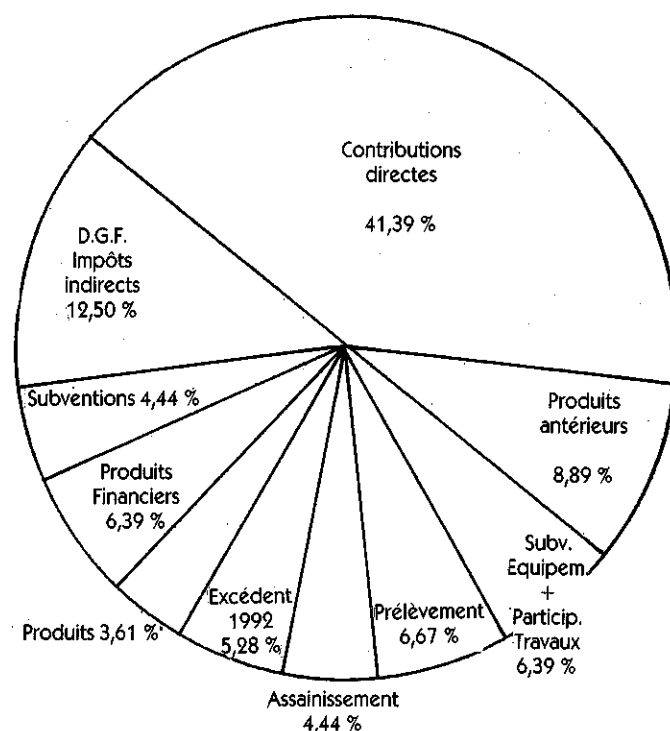
Le budget est une affaire de choix. La recherche des équilibres budgétaires conduit à faire des arbitrages. Arbitrages entre différents types de dépenses, arbitrages entre le volume des dépenses et le niveau de pression fiscale, arbitrages entre la levée des impôts de l'année et une levée différée de ressources par le recours aux emprunts ; le budget est la traduction en termes financiers.

On distingue le budget principal voté par le Conseil Municipal et le/ou les budgets annexes ou budgets autonomes (C.C.A.S., Assainissement).

Le budget comprend deux sections (fonctionnement et investissement) divisées en chapitres et en articles, tant en recettes qu'en dépenses.

Le Budget supplémentaire est voté, chaque année, par le Conseil Municipal, après examen du Compte Administratif, récapitulant la gestion du Maire de l'exercice précédent. C'est un Budget de **report et rectificatif**. Un budget de report, car il incorpore le résultat de l'exercice précédent (qui apparaît dans le compte administratif) et un budget rectificatif, car il a pour objet d'adapter les prévisions primitives (recettes nouvelles, dépenses imprévues) qui peuvent être constatées.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 3.209.164 F



RECETTES D'INVESTISSEMENT : 943.071 F

AVANTAGES ACCORDÉS AUX RETRAITÉS EXONÉRÉS DU PAIEMENT DE L'IMPÔT

— **Avantages fiscaux** : Exonération du paiement de la Taxe d'Habitation (avoir 60 ans ou être titulaire du Fonds National de Solidarité) - Exonération de la Taxe Foncière, à partir de 75 ans. Aucun dégrèvement n'est accordé : ni pour une résidence secondaire, ni pour la taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

OU S'ADRESSER ?

En Mairie ou au Centre des Impôts

— **Exonération de la redevance Télévision** si vous avez 60 ans révolus au 1^{er} janvier et si vous n'êtes pas imposable sur le revenu (après réintégration des revenus des capitaux mobiliers) et si vous vivez seul ou avec votre conjoint ou avec des personnes habituellement à votre charge ou avec d'autres personnes non imposables.

OU S'ADRESSER ?

Centre Régional de la Redevance de Rennes
Le Colombier - 2021 X - 35046 RENNES Cédex

SALLE POLYVALENTE - TARIFS 1994

De 10 h à 3 h du matin

— Pour les personnes ou sociétés hors Commune : 1.300 F
— Pour les particuliers de Cercottes : 670 F

VIN D'HONNEUR :

— Pour les personnes hors Commune : 670 F
— Pour les Cercottes : 250 F

Cauton demandée : 1.500 F
En cas de réservation et de non utilisation, un dédit de 300 F sera demandé.

ÉLAGAGE DES ARBRES

Chaque année, Monsieur le Préfet de la Région Centre et du Département du Loiret rappelle, par arrêté :

"Les propriétaires riverains des routes nationales, des voies ferrées, des cours d'eau non domaniaux, ainsi que des routes départementales, des voies communales et des chemins ruraux situés dans la zone de 50 mètres de leur jonction avec les voies de catégories supérieures ou suivies par des lignes aériennes de télécommunications sont mis en demeure d'avoir à exécuter des travaux d'élagage..."

"Les propriétaires ou fermiers sont tenus, en outre, à toute époque de l'année, de maintenir leurs arbres, haies ou autres plantations constamment élagués et recépés de manière à ne pas gêner la circulation et à ne pas toucher ou risquer de toucher les fils électriques".

Taxe Habitation	248.630 F
Taxe Foncière Non Bâti	87.776 F
Taxe Foncière Bâti	360.083 F
Taxe Professionnelle	881.463 F
Produit 1993 :	1.577.952 F

Taux appliqués :

Taxe Habitation	9,45 %
Taxe Foncière Non Bâti	42,20 %
Taxe Foncière Bâti	16,51 %
Taxe Professionnelle	8,93 %

BALAYAGE DES CANIVEAUX EN 1994

— Mercredi 2 mars - Mercredi 1^{er} juin - Mercredi 7 septembre - Mercredi 7 décembre
Ce service est assuré par la SOCCOIM de Chaingy.

Réseau d'eaux - Réseau d'assainissement
Il est rappelé que l'intervention des Services Municipaux se limite à la remise en service sur la partie du domaine public seulement. La partie privée reste à la charge des intéressés.

Raccordement au réseau d'eaux usées
Pour le bon fonctionnement du réseau d'eaux usées, il est **rappelé que le déversement des eaux pluviales** dans ce réseau est formellement **interdit** ainsi que le rejet d'hydrocarbures de toutes natures (huile de vidange, peintures, etc.).

CAMPAGNE DE DÉRATISATION

Une distribution gratuite de blé empoisonné fut de nouveau effectuée cette année. Celle-ci a eu lieu devant la Mairie le samedi 30 septembre 1993. 190 kg de produits furent ainsi distribués cette année.

TAXATION SUR LES DÉCHETS

Depuis le 1^{er} avril 1993, les exploitants d'installations de stockage et de déchets ménagers et assimilés doivent verser à l'A.D.E.M.E. (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) une taxe de 20 F par tonne de déchets mis en décharge.

Pour la Commune, cette obligation légale s'est déjà répercutée au niveau du prix du stockage sur le coût des "bennes" pour les objets encombrants.

Combien de temps la nature met-elle pour les éliminer ?

— Un mouchoir en papier, un mégot sans filtre, un ticket de métro ? 3 MOIS
— Un trognon de pomme, une allumette 6 MOIS
— Un mégot avec filtre, 1 à 2 ANS
— Un chewing gum, 5 ANS
— Une bouteille en plastique, 100 à 1000 ANS
— Une bouteille en verre, 4000 ANS

RAPPEL : Un conteneur à verres est à votre disposition, route de Gidy.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX - TARIFS 1994

— 0 à 100 m³ : 2,90 F le m³
— 101 à 500 m³ : 2,60 F le m³
— au-dessus de 500 m³ : 2,20 F le m³

Rappel : chaque maison ou chaque établissement doit avoir son propre branchement.

Fermeture ou réouverture d'un branchement : 300 F

Durant l'été, trois poteaux d'incendie ont été posés sur le réseau :

— un au lieu-dit "La Touche", route de Gidy
— un sur la route Nationale
— un au lieu-dit "Les Longs Domaines"

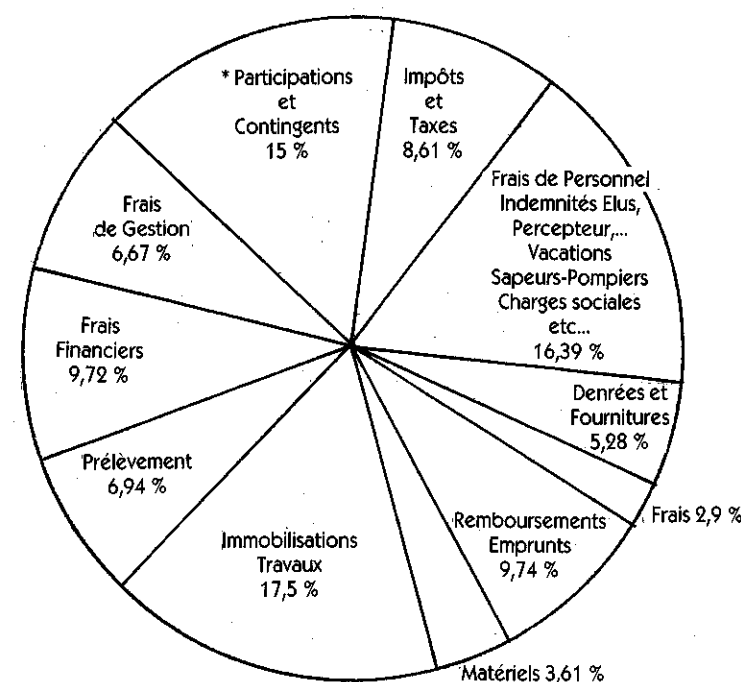
TAXE D'ASSAINISSEMENT 1994

3,97 F le mètre cube d'eaux usées.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA RÉGION D'ARTENAY

Cotisation de la Commune :
— En 1992 : 97 F par habitant
— En 1993 : 157 F par habitant

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 2.846.093 F



DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS : 1.306.944 F

INVESTISSEMENTS 1993

* Participations et Contingents :	
- Contingent Départemental d'Aide Sociale	85.700 F
- Contingent Départemental d'Incendie et Secours	26.028 F
- Dépenses "Collège Condorcet"	15.700 F
- Service "Assainissement"	271.682 F
- Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères	117.000 F
.....	
- Syndicat de la Retrêve	
Fonctionnement	17.035 F
Investissement	41.043 F

INVESTISSEMENTS 1993

- Place publique : aménagement paysager et remise en valeur du puits (toiture en tuiles).
- Remplacement du parquet en sapin de la salle polyvalente par du carrelage
- Réfection totale de l'électricité de la salle polyvalente et installation d'un éclairage extérieur dans le parc.
- Changement des fenêtres en bois par des fenêtres en PVC et réfection des peintures dans une classe primaire.
- Acquisition d'un lot de sauvetage et de deux attelles cervicales pour les Sapeurs-Pompiers.
- Acquisition d'un compresseur et d'un chariot de service pour la cantine.
- Eclairage du terrain de Football (moitié du terrain).
- Plantation de Leylandii dans le parc.
- Acquisition de mobilier scolaire (aménagement d'une bibliothèque) et d'un télécopieur pour la Mairie.
- Numérotation des Entreprises.
- Plantation de 30 peupliers (lotissement de la Gibelotterie).
- Construction d'un mur d'entraînement sur le terrain de Tennis.

GROS-ŒUVRE RÉALISÉ PAR LES EMPLOYÉS COMMUNAUX EN 1993

- Toiture du puits de la place publique, route Nationale
- Electricité de la salle polyvalente et éclairage extérieur du parc
- Eclairage du terrain de football
- Plantations des Leylandii et des peupliers
- Clôture du jardin de l'Ecole Maternelle
- Aménagement intérieur de la Classe Primaire (pose d'un néon, etc.)

URBANISME

LOI PAYSAGE - Changement de décor

LOI DU 8 JANVIER 1993. Désormais au dépôt de la demande de permis de construire, vous devrez fournir photo(s), esquisse(s) permettant de juger de l'intégration paysagère du projet architectural et notamment de ses abords.

CONSTRUIRE (OU DÉMOLIR)

OU S'ADRESSER ? EN MAIRIE.

Les imprimés de demandes de permis de construire, de déclaration de travaux (construction dont la surface de plancher créée est inférieure à 20 m², modifications de façade, de toiture, etc...), de permis de démolir sont disponibles en Mairie.

Pièces à fournir : Plan de masse, plan de situation, plans de la construction, de la modification, ou du bâtiment à démolir, documents photographiques, imprimé, en trois (déclaration de travaux ou de clôture) ou quatre exemplaires.

Délai maximum : Déclaration de travaux : 1 mois

Permis de construire : 2 mois - Permis de démolir : 4 mois

Ces délais peuvent être rallongés en cas de consultation de services extérieurs (Direction Départementale de l'Agriculture, des Services Départementaux Incendie et Secours, etc.).

Coût : GRATUIT.

Chaque dossier est examiné en Commission Communale d'Urbanisme.

Après l'acceptation ou le refus de votre dossier (complet) :

- un arrêté signé par Monsieur le Maire ainsi qu'un exemplaire du dossier vous seront remis,
- le second exemplaire sera notifié à la Sous-Préfecture d'Orléans dans le cadre du contrôle de légalité,
- le troisième exemplaire sera transmis à la Direction Départementale de l'Équipement,
- le quatrième exemplaire sera classé aux Archives de la Mairie.

LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le Plan d'Occupation des Sols fixe, dans le cadre des orientations de schémas directeurs ou des schémas de secteur, s'il en existe, les règles générales et les servitudes d'utilisation du sol.

La Commune de Cercottes est dotée d'un P.O.S. approuvé depuis mars 1977. Celui-ci a fait l'objet d'une révision adoptée en avril 1984.

En 1992, le Conseil Municipal a décidé de prescrire une nouvelle révision de ce plan dont le but principal est l'urbanisation du secteur Est de la Commune, dit du "Chêne Brûlé" et ce, suite à la cessation d'une exploitation agricole de plus de 100 hectares.

La période d'élaboration du P.O.S. commence lorsque l'établissement du plan est prescrit et s'achève lorsque le plan est approuvé.

Entre la prescription et l'approbation, différentes phases administratives ont lieu. Entre autres, il convient de constituer un Groupe de Travail Officiel chargé de la Révision, différents organismes et Collectivités Locales sont consultés, une **enquête publique** se déroulera durant un mois en Mairie à laquelle tout administré sera invité.

L'élaboration de cette révision est assurée par M. LAVAUX Bernard, Architecte Urbanisme et Mlle BAILLON J., Secrétaire de Mairie. En 1993, le Groupe de Travail Officiel chargé de la révision composé de Services de l'Etat (Direction Départementale de l'Équipement, Office National des Forêts, Direction Départementale d'Agriculture, Chambre Départementale de l'Architecture, Inspection Académique, Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, Direction Régionale de l'Environnement...), de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret, de la Chambre des Métiers du Loiret, de la Chambre d'Agriculture du Loiret et du Conseil Municipal, s'est réuni six fois.

PLAN = PAC 1993 DÉCLARATION PAR CANTONS

Grand débat sur l'Aménagement du Territoire : Pour dessiner la politique d'aménagement du territoire pour les 20 ans à venir dans une loi d'orientation...

En Région Centre, le grand débat a donné lieu à diverses manifestations dans chaque département du 16 septembre au 1^{er} décembre 1993.

La Région Centre compte 2,371 millions d'habitants. L'arrondissement d'Orléans, distante de 120 km de Paris, compte 371.000 habitants.

PERMIS DE CONSTRUIRE ET DÉCLARATION DE TRAVAUX ACCORDÉS EN 1993

PERMIS DE CONSTRUIRE

LAPAN Marcel	Garage
JULLIEN Jean-Luc	Habitation
RETAUREAU Philippe	Extension Habitation
MEAN Serge	Bûcher
MESEDER Pascal	Aménagement des combles
ROGER Patrick	Aménagement des combles
PISSY Bernard	Garage
ODILE Bernard	Pièce d'habitation

DÉCLARATION DE TRAVAUX

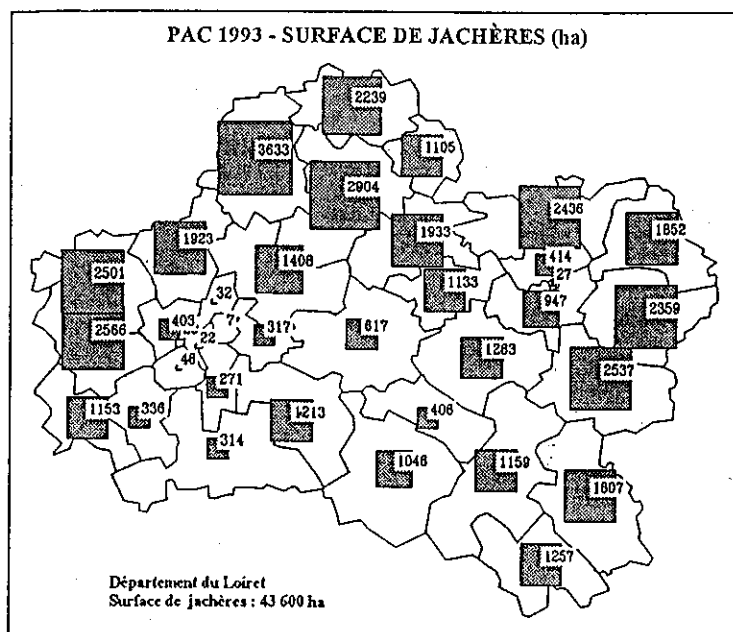
BOIN Jean-François	Chassis de toit
ROCHOUX Bernard	Appentis
SEROLLINI Fabrice	Agrandissement habitation
NICOLAUD Christian	Clôture
DECOURTYE Charles	Abri de jardin
CARO Thierry	Remise + Appentis
Entreprise Industrielle	Clôture
ROCHOUX Bernard	Clôture
CHAPUT Hugues	Clôture
FANON Gilles	Abril bois
CHAPUT Hugues	Passerelle
ROCHOUX Bernard	Passerelle
JAMBARD Michel	Garage
BARRAULT Didier	Modification ouvertures

Article L. 480-2 du Code de l'Urbanisme : "Dans le cas de construction sans permis de construire, le Maire peut prescrire l'interruption des travaux".

LA RÉFORME 1993 DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (P.A.C.)

La réforme de la P.A.C. est entrée en application en 1993. Elle conduit au gel de terres (sauf pour les petits producteurs) et à une diminution des prix, programmée sur trois ans, des céréales, oléagineux, protéagineux et viande bovine.

Pour compenser la baisse des revenus, des mesures d'aides ont été instaurées. Pour le Département du Loiret, 4802 dossiers de déclarations ont été reçus, dont 3906 avec gel. Le gel de terres a été pratiqué dans presque quatre exploitations sur 5. En conséquence, 43.600 hectares de terre sont en jachères dans le Loiret.



LES ÉCOLES DE CERCOTTES

Trois classes demeurent, dont la direction est maintenant assurée par Madame ROBINET.

En effet Monsieur CHARILLON, après avoir dirigé, 13 années durant, l'Ecole de Cercottes, exerce ses nouvelles fonctions à Fleury-les-Aubrais.

Actuellement, les effectifs se répartissent ainsi :

- CE2 - CM1 - CM2 : 23 élèves
 - CP - CE1 : 21 élèves
 - Maternelle : 17 élèves
- soit un total de 61 élèves.

Madame ROBINET dirige la première classe, Mlle WADOWIK, la seconde ; quant à la Maternelle, Madame LEPAGE et Mlle MAHE se partagent l'éducation des petits.

Au cours du mois de novembre, la Coopérative scolaire de l'Ecole de Cercottes a permis aux enfants d'assister à une animation musicale présentée par Monsieur LLINARES, musicien habitant Cercottes. Les enfants ont ainsi pu découvrir les différents aspects du folklore d'Amérique Latine : divers instruments de musique et l'artisanat. Les enfants ont eu l'occasion de jouer du bombo, du charango, de la flûte de Pan, de la tarka..., et d'essayer des costumes locaux.

Durant l'année, les enfants auront l'occasion d'effectuer d'autres sortiers. Entre autres, visite de l'Auberge de la Forêt, hôtel-restaurant de Cercottes par l'Ecole Maternelle.

LE LAIT A L'ÉCOLE

Depuis 1977, les enfants qui se sont succédés à l'Ecole Maternelle ont eu l'avantage de bénéficier d'une distribution gratuite de lait. Cette distribution, en brique de 20 cl (cette dose couvre 10 à 15 % du besoin journalier en protéines d'un enfant et environ 30 % de son besoin en calcium), a lieu hors des repas, le matin, vers 9 h 30-10 h.

Durant l'année scolaire 1992/1993, ce sont 1.000 litres de lait que la Municipalité a offerts aux enfants des écoles.

REMISE DE DICTIONNAIRES OU ATLAS EN FIN DU CYCLE PRIMAIRE

Le mardi 6 juillet 1993 après-midi, à la salle polyvalente, tous les enfants de l'Ecole étaient invités au goûter organisé, comme chaque année, par la Municipalité. Au cours de ce goûter, Monsieur le Maire ainsi que les Conseillers Municipaux présents remirent six dictionnaires et neuf atlas aux enfants quittant le cycle primaire de Cercottes ; dictionnaires ou atlas sont offerts par la Municipalité.



Ça s'est passé à Cercottes en 93

5 SEPTEMBRE - CONCOURS DE BOULES

Concours organisé par les Sapeurs-Pompiers ; une centaine de joueurs se sont retrouvés, en doublette, aux alentours du stade de Cercottes, pour participer au concours proposé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers. Plusieurs coupes et primes récompensaient les finalistes.

12 SEPTEMBRE - JOURNÉE TENNIS

30 SEPTEMBRE - VACCINATION ANTI-GRIPPE

2 OCTOBRE - VOYAGE

Organisé par le Comité des Fêtes et les Pompiers. Une soirée "Chez

LA RESTAURATION SCOLAIRE : C'EST UN SERVICE MUNICIPAL

La restauration des enfants des écoles a lieu dans la salle polyvalente et le service est assuré par Mesdames BARANGER et CLAIRAM-BAUD. Les frais de fonctionnement et de personnel sont entièrement pris en charge par le budget communal.

Durant l'année scolaire 1992/1993, ce sont 5060 repas livrés par la SOCCOGERE "Le Poëlon d'Argent" qui furent servis.

A l'occasion de fêtes, les repas sont améliorés. Exemple du menu servi le 20 décembre 1993 :

"Galantine de Dinde Pistachée

Boudin blanc forestier - Purées de carottes et épinards

Chanteneige

Bûche de Noël - Papillotte"

Ce sont 45 enfants qui prirent leur repas en commun ce jour.

Nous rappelons que la vente des tickets de cantine a lieu en Mairie les **Lundis et Vendredis**.

LES PARENTS D'ÉLÈVES

Les élections pour élire les représentants des Parents d'Elèves ont eu lieu le vendredi 15 octobre 1993.

RÉSULTAT :

Inscrits 41 - Votants 23 - Suffrage Blanc ou Nul, 1 - Suffrages exprimés 22

- **Sont élus Titulaires :** Mme BARRAULT - Mme BOUCHER - M. NEVEU

- **Sont élus Suppléants :** Mme MONNAIS - M. CROSNIER



Mme Arthur" à Paris a été organisée par ces deux associations avec, auparavant, une promenade en car dans Paris, suivie d'un dîner et spectacle.

17 OCTOBRE - REPAS

Organisé par le Club du 3^e Age. Cette année, il eut lieu dans la Salle Polyvalente et rassembla environ 25 convives. Monsieur le Maire, invité, présidait ce repas.

6 NOVEMBRE - CONCOURS DE BELOTE

Organisé par le Comité des Fêtes. De nombreux joueurs se sont affrontés à coups d'atouts afin de remporter les lots mis en jeu au cours de la soirée.

LES SAPEURS-POMPIERS

POURQUOI LA SIRÈNE RÉSONNE-T-ELLE LE PREMIER MERCREDI DE CHAQUE MOIS ?

Depuis 1973, les sirènes ne retentissent plus le premier jeudi du mois, mais le mercredi.

Modification adoptée en même temps que le changement du congé scolaire car les sirènes sont souvent placées sur les toits des bâtiments publics comme les écoles.

Enclenchées par le Central de la Préfecture de Police, elles permettent de vérifier le fonctionnement des alarmes utilisées en cas de guerre. A 12 H 00, un signal d'une minute, modulé par fractions de 7 secondes, annonce une mise à l'abri. A 12 H 10, la fin de l'alerte est un signal continu de 30 secondes.

LES SAPEURS-POMPIERS DE CERCOTTES

Cette unité comprend dix pompiers, dirigés par le Chef de Corps, Michel THENAULT, depuis le 17 décembre 1990.

En 1993, onze manœuvres ont été effectuées, trois assistances "Sécurité" (Feu de la Saint-Jean, Feu d'artifice du 14 juillet, Concert de Noël à l'Eglise), et 14 interventions eurent lieu.

Interventions 1993 :

- 04-02-93 : Feu habitation, 4 rue de la Gibelotterie
- 13-02-93 : Feu de cheminée, 67 route Nationale
- 25-03-93 : Feu de cheminée, 89 route de Gidy "La Touche"
- 10 et 22-06-93 : Nids de guêpes à la Gendarmerie
- 11-07-93 : Accident de la circulation, route de Gidy
- 13 et 17-7-93 : Chiens errants (transports à Chilleurs-aux-Bois)
- 17-07-93 : Nid de frelons
- 04-09-93 : Nid de guêpes, 305 rue du Chêne Brûlé
- 25-09-93 : Deux sorties : chiens errants, transports à Chilleurs-aux-Bois
- 29-09-93 : Nid de guêpes, 38 place de la Retrêve
- 15-10-93 : Nid de guêpes, 47 route Nationale

De plus, deux manœuvres "surprises" ont eu lieu :

- Une feu de cave avec un homme asphyxié à la Brigade de Gendarmerie
- Un accident de la circulation au carrefour rue du Buisson Noir/ route de la Chaise : une voiture fauche un cycliste puis percute un automobiliste. Cet exercice a nécessité la découpe d'une des voitures accidentées prêtées par ORLEANS SUD AUTO.

Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers

Elle est destinée à récompenser les gradés et sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels.

Elle comprend trois échelons : - médaille d'Argent (après 20 ans de service) ; médaille de Vermeil (après 25 ans de services aux titulaires de la médaille d'Argent) ; médaille d'Or (après 35 ans de services aux titulaires de la médaille d'Argent).

Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers :

MICHEL THENAULT - Tél. 38 75 40 00

OU

Mairie de CERCOTTES - Tél. 38 75 41 06

SERVICE MILITAIRE

Le service militaire est obligatoire pour tous les hommes de nationalité française.

Recensement - La première démarche à effectuer est de vous faire recenser dès l'année de vos 17 ans en vous présentant à la Mairie de votre domicile. Le recensement est OBLIGATOIRE.

Reports - Même sans demande particulière de votre part, le report de votre incorporation peut avoir lieu (à l'initiative du Bureau du service national) pour tenir compte des besoins des armées.

Par ailleurs, il vous est possible de choisir votre date d'appel entre 18 ans et 22 ans, soit en faisant acte de volontariat pour un appel avancé, soit en sollicitant un report d'incorporation.

Conséquences du recensement - Les jeunes sont inscrits sur les contrôles du bureau du service national de Versailles. Ils reçoivent une carte du service national et le cas échéant une notification de position vis à vis du service national (report, dispense,...).

Jusqu'au moment où ils atteignent l'âge de 50 ans, les changements d'adresse ou les changements de situation familiale doivent être signalés au bureau national.

LE COLLÈGE CONDORCET



A la rentrée 1993-1994, le Collège a accueilli comme Principal Madame BOUCHERON. Elle était auparavant au Collège de la Forêt à Trainou (Loiret).

Pour cette rentrée, les effectifs sont passés à 1.212 élèves et se décomposent comme suit :

- 14 sections de 6^e
- 13 sections de 5^e
- 8 sections de 4^e
- 8 sections de 3^e
- 5 classes de S.E.G.P.A.

A la rentrée de septembre 1995, le second collège ouvrira ses portes. Un concours d'architecte a eu lieu et cinq projets ont été retenus. Le 12 octobre 1993, un jury s'est réuni et a choisi le projet de Monsieur ROD.

Déroulement prévisionnel des opérations :

- Vers le 20 décembre : dépôt du permis de construire
- Janvier 1994 : remise des offres par les Entreprises
- Février 1994 : analyse des offres par un jury
- Mars 1994 : établissement des marchés
- Avril 1994 : ouverture du chantier.

Ce collège de 600 élèves se situera dans le triangle formé par la rue du 11-Novembre, la rue Anatole-France et l'avenue de Verdun.

La construction coûtera environ 35.000.000 F TTC. Cette dépense sera prise par le Conseil Général du Loiret, Maître d'Œuvre, pour 74,5 %, et par les deux communes de FLEURY-LES-AUBRAIS et CERCOTTES pour 25,5 %, au prorata du nombre d'élèves.

Environ 40 élèves de Cercottes fréquentent le Collège Condorcet.

BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE PRÊT

Un dépôt de livres, pour enfants et adultes, est effectué en Mairie et réactualisé trois fois dans l'année.

Ce service est **GRATUIT**, ouvert à TOUS.



CENTRE DE LOISIRS ÉTÉ 1993

Le jeudi 8 juillet, à 8 h 45, le car partait de la salle polyvalente, rue de l'Eglise, pour se rendre à GIDY où se déroulait le Centre.

Arrivé à Gidy, Jean-Noël, le directeur, nous présentait toute l'équipe d'animateurs : Marie-Laetitia, Annonciade, Carine, Aurélie, Christine, Olivier et Frédéric.

Un calendrier prévisionnel affiché dans le couloir annonçait toutes les activités et sorties du Centre.

Les 11-14 ans sont allés camper à la Ferme de Marmogne. Les 4-6 ans ont fait le trajet en vélo deux jours après ; les plus jeunes ont apprécié les balades en calèche et à dos de poney au "Western Pony" pendant que les grands découvraient la nature à Terminiers ; les "moyens" ont visité l'élevage de porcs à Boulay-les-Barres, une visite du château d'eau de Cercottes a été organisée, etc. Un défilé costumé a eu lieu pour la fête du Centre.

Ça s'est passé à Cercottes en 93

11 NOVEMBRE - COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DE 1918

Un défilé avec la participation de la Musique de Gidy partit de la Mairie pour se rendre au Monument aux Morts. Ensuite, après lecture du manifeste par Monsieur le Maire, un dépôt de gerbes eut lieu.

Extrait du discours :

"Le 11 novembre, c'est le rendez-vous recueilli des Français avec l'immense famille de ceux qui ont perdu pour la France l'un des leurs ; c'est le rendez-vous des Français avec tous les combattants qui gardent dans leur cœur et portent dans leur chair parfois blessée, mutilée, les marques des terribles luttes passées..."

Le 11 novembre : un instant privilégié de la mémoire où le souci du destin de l'homme s'éclaire comme une montée d'aube..."

En de 11 novembre 1993, 75^e anniversaire de l'armistice de 1918, nous dirons notre foi en une France que ses enfants ont aimée jusqu'au sacrifice suprême ; nous renouvellerons notre hommage aux morts et aux survivants, entourés de l'affection chaleureuse et fraternelle des jeunes générations..."

26 NOVEMBRE - COLLECTE DE DENRÉES ALIMENTAIRES

Répondant à l'appel de la Banque Nationale Alimentaire, le vendredi 26 novembre 1993 ont été déposés plus de 110 kg de denrées (dont 16 kg de riz, 16 kg de pâtes, 46 kg de conserves) en Mairie. Ces denrées furent emportées au dépôt de la Banque Alimentaire, rue des Hannequins à Orléans et seront distribuées aux familles nécessiteuses.

4 DÉCEMBRE - FÊTE DE SAINTE-BARBE

Organisée par les Sapeurs-Pompiers. Il n'y avait pas le feu samedi soir, et pourtant les Sapeurs-Pompiers de la commune étaient de service, pour honorer leur sainte patronne. En effet, c'est à la Salle Polyvalente que se faisait la manœuvre, autour d'une bonne table. Le chef de Corps, Michel THENAULT avait profité de cette occasion pour inviter le Lieutenant GENTILS et M. SAVOURE LEJEUNE, Maire, pour remettre les diplômes sportifs à trois pompiers : M. Gilles FANON, M. Thierry MATHIEU et M. Frank THENAULT. Le feu de l'ambiance a retenu les convives à table jusque tard dans la nuit. Le bénéfice réalisé à la buvette était réservé au profit du "Téléthon".



10 DÉCEMBRE - CONCERT DE NOËL

Une soixantaine de chanteurs de la Chorale Francis Poulenc d'Orléans se produisaient dans le chœur de l'Eglise Saint-Martin vendredi 10 décembre 1993. Cette chorale, créée en 1957 par Madame Cécile TOISON JEROSME qui la dirige toujours et qui a déjà donné plus de 400 concerts en France et en Europe, nous a fait l'honneur de venir interpréter un riche programme de chants de Noël du monde entier.

Cette soirée, organisée par la Mairie avec la participation des Etablissements Delestre et Gaz de France fut très appréciée. On notait dans l'assistance la présence de l'abbé BACONNET, chargé de la paroisse, des Maires de Bricy, Boulay-les-Barres, Bucy-le-Roi, Chevilly, Gidy, Lion-en-Beauce, Sougy, Trinay, accompagnés de leur épouse et de leur secrétaire de mairie.

Au cours de la soirée, une collecte fut organisée pour être versée au Comité Départemental de la Recherche pour le Cancer ; celle-ci a rapporté 2.700 F.

Une collation à la Salle Polyvalente clôturait cette soirée magnifique, d'autant plus magique qu'Electricité de France avait illuminé l'extérieur de l'Eglise. On a donc pu admirer l'architecture de cet édifice.

21 DÉCEMBRE - ARBRE DE NOËL DES ENFANTS DE L'ÉCOLE

Ce mardi, et avant les vacances scolaires de Noël, la Municipalité offrait aux enfants des écoles un après-midi récréatif, Monsieur Philippe SAVOURE LEJEUNE, Maire, ainsi que M. GALOPIN, Mlle SOULAS, Mme TILLIER, M. SURAND, M. ROUSSELLE et Mlle BAILLON avaient rejoint les enfants et leurs institutrices.

L'après-midi débuta par un spectacle de magie avec "Atlantis". Puis le Père Noël fit son apparition avec, dans sa hotte, un sachet de friandises pour chacun. Ensuite, un goûter était servi et la dernière journée scolaire 1993 s'achevait.



A.S.M. SECTION TENNIS

L'Assemblée Générale de l'Association s'est tenue le 19 novembre 1993 à la salle préfabriquée route de Gidy. Après avoir fait le bilan des activités et des résultats UFOLEP, ainsi que le bilan financier, deux membres du bureau furent élus (renouvellement au tiers chaque année). Sont membres du bureau :

- Président d'Honneur : Ph. SAVOURE LEJEUNT
- Présidente : Geneviève MOLLET - Tél. 38 75 32 99
- Vice-Présidente : Patricia LE DU
- Secrétaire : Christophe PERDEREAU
- Secrétaire adjoint : Guillaume SAVOURE LEJEUNE
- Trésorière : Bernadette VILLENEUVE
- Trésorier adjoint : Rodolphe HENAU

En 1993, 38 personnes étaient licenciées à la Fédération Française de Tennis ce qui permet d'obtenir une aide de 1.520 F du Conseil Général du Loiret.

A.S.M. SECTION FOOTBALL

L'association adhérant à la Fédération Française de Football, une aide du Conseil Général du Loiret de 40 F par licencié a été obtenue en 1993.

- Président d'Honneur : Ph. SAVOURE LEJEUNE
- Président : Jean-Luc CONNIN - Tél. 38 75 41 14
- Secrétaire : Charles DECOURTYE
- Trésorier : Angelo MIREUX

COMITÉ DES FÊTES

- Président : Michel THENAULT
- Vice-Président : Charles DALIBARD
- Secrétaire : Monique LATOUCHE
- Trésorière : Micheline DALIBARD
- Trésorière adjointe : Mireille COME

correction adresses utiles

► **CULTE CATHOLIQUE** - Messe le Samedi 18 h 30 **38 75 35 80**

► **CULTE CATHOLIQUE** - Messe le Samedi 18 h 30 **38 75 35 80**

Mémorial

Vos anniversaires de mariage

Noces de Coton	1 an le
Noces de Papier	2 ans le
Noces de Cuir	3 ans le
Noces de Bois	5 ans le
Noces de Laine	7 ans le
Noces d'Etain	10 ans le
Noces de Soie	12 ans le
Noces de Porcelaine	15 ans le
Noces de Cristal	20 ans le
Noces d'Argent	25 ans le
Noces de Perle	30 ans le
Noces de Rubis	40 ans le
Noces d'Or	50 ans le
Noces de Diamant	60 ans le
Noces de Platine	65 ans le



CLUB "CERCOTTES DÉTENTE"

- Présidente et Trésorière : Nelly THENAULT - Tél. 38 75 40 00
- Secrétaire : Chantal FANON

La "Gym. Volontaire" fonctionne le mercredi de 18 h 30 à 19 h 30 à la salle polyvalente. Les cours sont animés par Valérie.

A l'occasion du 20^e anniversaire du Comité Départemental de Gymnastique Volontaire, les licenciés et leur famille ont participé au Triathlon (10 mn. de natation, 5 km à pied, 19 km à bicyclette) organisé à Châteauneuf-sur-Loire le 20 juin 1993. La Section de Cercottes étant la mieux représentée, une coup lui a été remise.

CLUB DU TROISIÈME AGE

- Président d'Honneur : Maurice DUBOIS
- Président : Georges THENAULT
- Vice-Président : Bernard MATHIEU
- Secrétaire-Trésorière : Odette DUGENEST
- Membre du bureau : Yvan LIROP

Les réunions ont lieu le mercredi après-midi à la salle polyvalente.

CALENDRIER DES FÊTES POUR 1994

10 janvier	Cérémonie des Vœux
15 janvier	Galette des Rois Inter-Sociétés
23 janvier	Repas des "Anciens", organisé par la Municipalité et le Bureau d'Aide Sociale
12 février	Choucroute, organisée par le Comité des Fêtes
27 février	Concours de Belote, organisé par le Comité des Fêtes
05 mars	Pot-au-Feu, organisé par les Sapeurs-Pompiers
19 mars	Carnaval des Ecoles
17 avril	Tournoi à 11 - A.S.M. Football
23 avril	Concours de Belote - Comité des Fêtes
01 mai	Marche du Muguet - Comité des Fêtes
14 et 15 mai	Tournoi de Football à 7
28 et 29 mai	Journées Tennis
25 et 26 juin	Fête de la Saint-Jean - Comité des Fêtes
04 septembre	Concours de Boules - Sapeurs-Pompiers
16 octobre	Repas du Club du 3 ^e Age
05 novembre	Concours de Boules - Comité des Fêtes
19 novembre	Repas du Club Cercottes-Détente (Gymnastique)
03 décembre	Repas de la Sainte-Barbe - Sapeurs-Pompiers
20 décembre	Arbre de Noël des enfants des écoles, offert par la Municipalité

MAISONS FLEURIES

C'est contribuer à l'embellissement de votre Village. Les inscriptions sont reçues en Mairie. Le jury d'arrondissement passe dans le courant du mois de juillet.



Mademoiselle Baillon vous reçoit, depuis janvier 1993, dans un nouveau cadre.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES ... RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

◆ CONGÉ MATERNITÉ

Conditions, et nombre de semaines de congé avant accouchement et après :

- 0 enfant à charge :	
1 enfant	6 sem. 10 sem.
Jumeaux	6 sem. 12 sem.
Triplés	6 sem. 22 sem.
- 1 enfant à charge :	
+ un enfant	6 sem. 10 sem.
+ jumeaux, triplés	6 sem. 22 sem.
- 2 enfants à charge :	
+ un enfant	8 sem. 18 sem.
+ jumeaux, triplés	8 sem. 20 sem.

◆ MÉDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL

Elle récompense l'ancienneté des services effectués par les salariés de l'Industrie, du Commerce, chez quatre employeurs au maximum.

Elle comporte quatre échelons :

- ARGENT pour 20 ans - VERMEIL pour 30 ans, OR pour 38 ans et GRAND OR pour 43 ans.

Un dossier doit être rempli et déposé à la Mairie de votre domicile.

◆ DÉCLARATION PRÉALABLE A L'EMBAUCHE

A compter du 1^{er} septembre 1993, toute embauche de salarié, quelles que soient la nature et les conditions de son contrat, doit être précédée au plus tôt 8 jours avant la date prévue d'une **déclaration préalable à l'URSSAF**.

◆ LE CASIER JUDICIAIRE

C'est le relevé des condamnations encourues par un individu. Il existe trois sortes d'extraits de casier judiciaire :

- le bulletin n° 1 : comporte l'ensemble des condamnations et est réservé aux autorités judiciaires,
- le bulletin n° 2 : ne comporte pas certaines condamnations mineures. Il est réservé à l'administration,
- le bulletin n° 3 : comporte seulement les condamnations à plus de deux ans d'emprisonnement. Seule la personne concernée peut le réclamer. La demande de bulletin n° 3 doit être faite au :

Casier Judiciaire Central
107, rue Landreau 44079 NANTES Cédex

◆ TRANSPORT AU CENTRE COMMERCIAL DE CARREFOUR-SARAN

Un car peut vous emmener à "Carrefour-SARAN" tous les **vendredis matin**.

Ce service est GRATUIT pour les personnes de 65 ans et plus.

Vous pouvez acquérir un ticket de transport, au prix de 5 F (aller et retour) en Mairie.

◆ S.M.I.C.

A compter du 1^{er} juillet 1993, le SMIC est de 34,83 F l'heure, ce qui donne un salaire mensuel brut de 5.886,27 F.

◆ MÉDAILLE DE LA FAMILLE FRANÇAISE

Cette médaille est une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leurs mérites et de leur témoigner la reconnaissance de la Nation. Elle comporte trois modèles :

- la médaille de BRONZE, lorsque les familles élèves ou ont élevé quatre ou cinq enfants,
- la médaille d'ARGENT, lorsque le nombre des enfants est de six ou sept,
- la médaille d'OR, lorsque le nombre des enfants est de huit ou plus.

La médaille de Bronze est également accordée aux personnes veuves de guerre qui, ayant trois enfants au décès de leur mari, les ont élevés seules.

◆ ACCIDENTS DU TRAVAIL - Pour 1991

EUROPE	FRANCE	Région CENTRE
- Nombre de salariés		
150 millions	14.6 millions	625.000
- Nombre d'accidents avec arrêt		
4.5 millions	787.000	33.300
- Nombre d'accidents mortels		
8.000	1.082	45

La sécurité, c'est l'affaire de tous et c'est d'abord de prendre conscience des risques professionnels que l'on peut encourir.

QUELQUES ADRESSES UTILES

- **MÉDECINS** - Cabinet Médical
50, route de Paris, CHEVILLY **38 80 10 09**
- **INFIRMIÈRE** - 62, route de Paris, CHEVILLY **38 80 11 04**
- **TAXI** - 21, Route Nationale 20, CERCOTTES **38 75 40 27**
- **GENDARMERIE NATIONALE** - **38 75 41 05**
- **S.N.C.F.** - Gare, rue de l'Eglise **38 53 50 50**
- **LA POSTE** - Route Nationale **38 75 38 57**
- Du lundi au vendredi 9 h-12 h/14 h-17 h - samedi 9 h-12 h
- **CULTE CATHOLIQUE** - **38 75 35 80**
Messe le samedi à 18 h 30
- **PERCEPTION** - 7, Mail Ouest 45410 ARTENAY **38 80 00 40**
- **CENTRE DES IMPÔTS - Secteur de Fleury-les-Aubrais**
131, rue du Fg Banner - 45000 ORLEANS
- **E.D.F.-G.D.F.** - 14, rue Albert-1^{er} - ORLEANS **38 41 55 55**
- **EAUX, Syndicat Intercommunal** - **38 75 35 98**
Mairie de GIDY
- **POMPIERS DE CERCOTTES**
M. Michel THENAULT, Chef de Corps ou Mairie **38 75 40 00**
38 75 41 06
- **ECOLE PRIMAIRE** - **38 75 40 58**
- **COLLÈGE CONDORCET** **38 86 41 64**
113, rue des Fossés 45400 FLEURY LES AUBRAIS
- **REFUGE D'ANIMAUX** - CHILLEURS-AUX-BOIS **38 51 94 26**
- **POINT J.E.F. (Jeune Emploi Formation)** - **38 53 49 42**
3, 5, boulevard de Verdun 45000 ORLEANS
- **CENTRE MÉDICO-SOCIAL de la Région d'ARTENAY** **38 80 05 59**
M. MICHOT
- **AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL (A.D.M.R.)** **38 80 00 25**
Dr. CHEVOLOT
- **ASSOCIATION FAMILIALE RURALE** - **38 75 32 87**
GIDY - Mme PFEIFFER
- **ALLO MÉTÉO LOIRET** - Prévisions locales **38 65 02 45**

LES TRANSPORTS EXPRESS RÉGIONAUX
Informations : Tél. 38 53 50 50 (T.E.R. Centre)

SEMAINE										DIMANCHES ET FÊTES			
	CAR									CAR	CAR		
Paris-Austerlitz			6.20	6.45				13.30	17.10	19.02		13.30	19.02
Etampes (SNCF)		6.20	6.51	7.20	12.15		12.35	14.00	17.51	19.36		10.05	14.00
Boisseaux		6.45		7.37			13.16			19.58		10.45	
Toury		6.56		7.43	12.55	13.13	13.29		18.16	20.06		10.57	18.24
Château-Gaillard		7.02		7.48						20.13		11.06	
Artenay		7.10	7.13		7.55	13.25			18.28	20.23		11.14	
Chevilly		7.20	7.19		8.00	13.31						11.25	
Cercottes		7.26	7.24		8.05	13.36						11.32	
Les Aubrais (SNCF)		7.40	7.31	7.22	8.12	13.43	14.02	14.42	18.38	20.40		11.44	14.42
Orléans (SNCF)		7.50	7.35		8.17	13.47	14.10	14.46	18.42	20.44		11.50	14.46

SEMAINE										DIMANCHES ET FÊTES			
	CAR									CAR	CAR		
Orléans (SNCF)		6.20	6.25	10.40	12.18		17.20	18.12	19.25		8.30	15.00	
Les Aubrais (SNCF)		6.25	6.30	10.50	12.23		17.25	18.18	19.30		8.35	15.05	
Cercottes		6.44	11.00	12.30			17.33	18.24	19.36		15.20		18.24
Chevilly		6.35	6.51	11.07	12.34		17.38	18.28	19.40		15.25		18.29
Artenay		6.40	7.00	11.18	12.40		17.43	18.34	19.46		15.33		18.34
Château-Gaillard		6.47		11.25	12.45		17.49	18.40	19.51		15.40		18.40
Toury		6.53		11.31	12.50	13.00	17.54	18.46	20.00		15.48		18.48
Boisseaux					13.10		17.54	18.54			16.02		18.54
Etampes (SNCF)		7.25		12.25	13.58	16.54	18.19	19.22			16.42	16.54	18.28
Paris-Austerlitz		8.03					17.25		19.56		17.25	18.00	19.56

2 Correspondance assurée par navettes entre les gares des Aubrais et Orléans (et VV). Délai 10' environ.

1 circule jusqu'au 15 mai sauf les 31 oct et 3 avr ; circule aussi les 1^{er} nov, 4 avr et 23 mai.

LISTE DES ENTREPRISES DE CERCOTTES

◆ ALVES David - Artisan Bâtiment, 25 rue de la Gibelotterie	38 75 40 21	◆ LEMOULT Alain - 111, rue Charron	38 75 41 82
◆ A.R.T.P. - 113, route Nationale	38 75 34 44	◆ LOCK-UTIL - Route Nationale	38 75 44 64
◆ AUTO TILT (M. Dallet) - 111, rue Charron	38 75 30 00	◆ MECA-CONCEPT 45 - 19, route Nationale	38 75 38 80
◆ BOUCLET Patrick, Agent Commercial - 109, route de Gidy	38 75 43 59	◆ MOBIL OIL (M. Fovet) - Route Nationale	38 75 41 01
◆ Mme CAILLAUD, Secrétariat à domicile - Rue des Sorbiers	38 75 43 66	◆ Sarl SOFARES "Auberge de la Forêt" - 68, route Nationale	38 75 41 11
◆ Sarl Transports BOUCHER - 9, route Nationale	38 75 44 80	◆ Sarl ORLÉANS SUD AUTO (O.S.A.) - 98, route Nationale	38 75 30 14
◆ CENTRE FLEURS - Route de Gidy "La Touche"	38 75 39 08	◆ SOFRALOG - 105, route Nationale	38 79 67 00
◆ CERCOTTES UTILITAIRES (M. Touchard) - 103, route Nationale	38 75 41 57	◆ O.V.I.-I.V.E.C.O. - 1280, rue de la Chaise Z.I.	38 75 34 44
◆ DALIBARD Louis, Electricité - 7 route de Paris	38 75 41 33	◆ T.S.D. - 105, route Nationale	38 79 67 00
◆ ENTREPRISE INDUSTRIELLE - Route Nationale	38 75 30 21	◆ TRANS EUROP TAXI (M. Laurent) - 21, route Nationale	38 75 40 27
◆ FERMEX (M. Aubry), Portails - route Nationale	38 75 40 17	◆ S.A. PINSARD & FAUCHEUX - 1230, rue de la Chaise Z.I.	38 75 33 25
		◆ "WESTFALIA" - 109, route Nationale	38 75 33 33

LE CADASTRE - ORIGINE ET DÉFINITION

QU'EST-CE QUE LE CADASTRE ? - C'est à la fois : un ensemble de documents (le plan, la documentation littéraire,...) et un service de la Direction Générale des Impôts chargé de gérer ces documents.

LE CADASTRE NAPOLEONNIEN - Le cadastre a été établi en France entre 1808 et 1850. Napoléon voulait en faire à la fois un instrument juridique pour établir la possession du sol et un outil fiscal qui permettrait d'imposer équitablement les citoyens aux contributions foncières.

Remarquablement exécuté pour l'époque, cet "ancien cadastre" présentait un défaut majeur : le plan n'était pas mis à jour. Un nouveau cadastre s'imposait donc.

LES RÉFORMES - C'est ainsi que la loi du 16 avril 1930 a prescrit une rénovation générale des anciens cadastraux et imposé leur mise à jour permanente.

En 1955, de nouvelles règles pour la rénovation et la conservation du cadastre sont fixées.

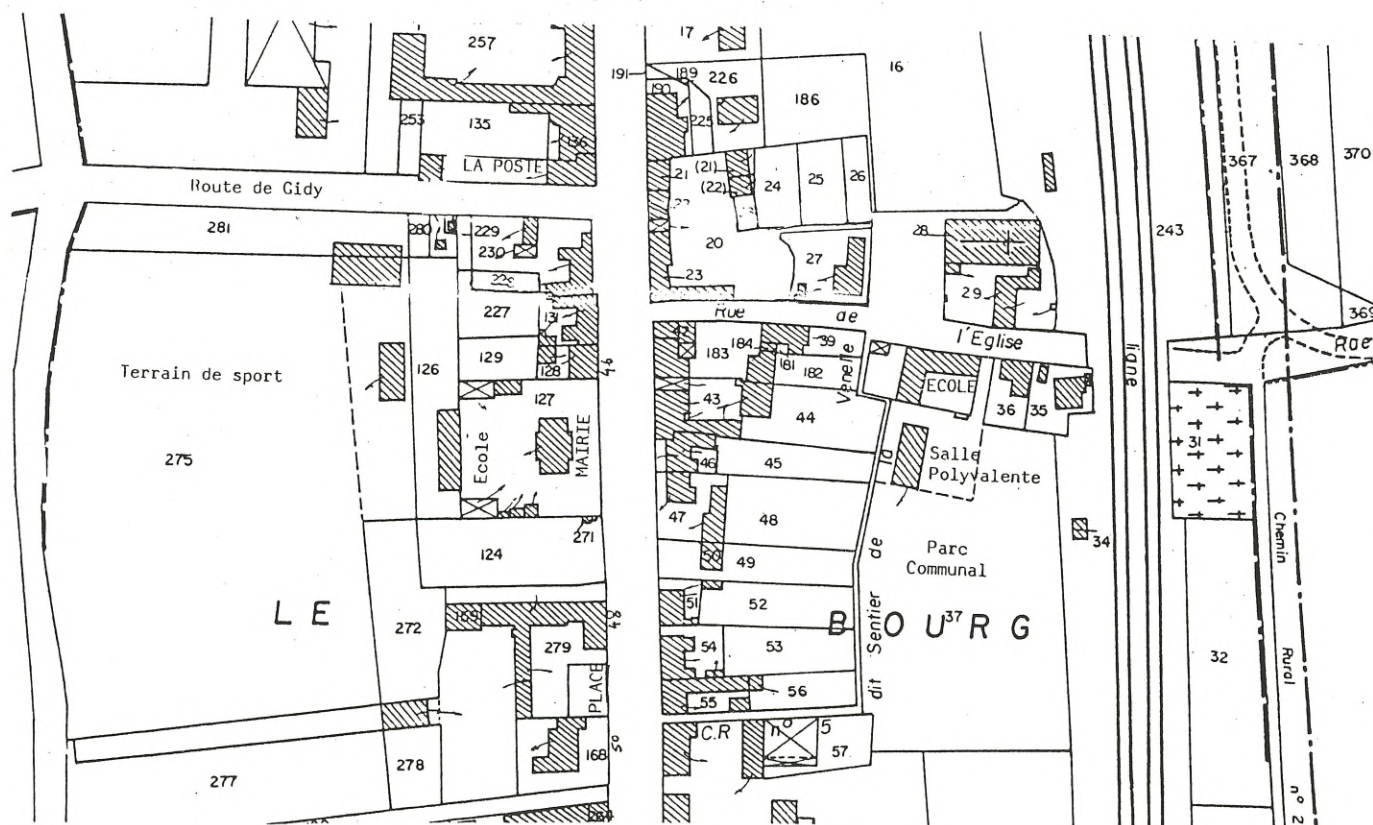
Enfin une loi du 18 juillet 1974 autorise une nouvelle rénovation cadastrale, le remaniement.

Mais le vieillissement n'affecte pas seulement le plan. Les évaluations cadastrales, qui servent à asséoir les impôts locaux, sont actualisées chaque année en fonction de l'évolution générale des loyers. Elles ont dû cependant à plusieurs reprises, notamment au début des années 1960 et 1970, faire l'objet d'une révision d'ensemble. La loi du 30 juillet 1990 a fixé les conditions d'une nouvelle révision générale des évaluations cadastrales. Celle-ci devait aboutir en 1993, mais vient d'être repoussée.

Vous pouvez **consulter gratuitement** les documents du cadastre en Mairie. Cela dit, le cadastre n'a pas de valeur probante selon la loi et il ne s'agit que d'un document à usage fiscal, qui ne confère pas le droit de propriété. Seul un Géomètre-Expert peut garantir officiellement la superficie réelle d'un terrain (loi du 7 mai 1974) et, en cas de contestation, c'est à lui qu'il faudra vous adresser.

Vous pouvez obtenir la photocopie du plan cadastral en vous adressant au Service du Cadastre : 131 rue du Faubourg Bannier 45000 ORLÉANS.

Extrait du Plan Cadastral



L'ESPACE PLAISANCE

MATÉRIELS PARCS ET JARDINS

Micro-tracteurs - Tronçonneuses - Tondeuses - Motoculteurs



Débroussailluses, taille-haies, pompes, broyeurs, souffleurs, nettoyeurs HP, groupes élect., salons de jardins
ENTRETIEN - DÉPANNAGE - PIÈCES DÉTACHÉES - Toutes marques
38, av. du Capit. Jean 45800 ST-JAN DE BRAYE 38 86 46 43

AUXY-MET S.A.R.L.

MÉTALLERIE - SERRURERIE

Portes - Portails - Défenses - Garde Corps
Charpentes métalliques - Escaliers
Aménagements de véhicules utilitaires
Travail à façon

Siège social : Z.A. AUXY Gare - 45340 Auxy
Tél. 38 96 47 01 - Fax 38 96 47 02

S.A. MINEAU

Depuis 1966 à votre service

STORES TOUS MODÈLES VÉRANDAS VOLETS ROULANTS

16, rue P. et M. Curie
Z.I. INGRÉ Tél. 38 88 19 00
45140 ST-JEAN DE LA RUELLE Fax 38 88 01 08

Réalisation

RÉGIE 2000 - Edition Publicité

Revues . Brochures . Bulletins . Dépliants

"Le Clos de Guignes" - Route de Lestiu

TAVERS 45190 BEAUGENCY

Tél. 38 44 11 99 - Fax 38 44 11 84

AVENIR ELECTRIQUE d'ORLÉANS

INDUSTRIE - BATIMENT - PARTICULIERS

A.E.O.

Jean-Michel DUPUIS

344, rue du Moulin

45520 GIDY



☎ 38 75 32 88

Fax 38 75 31 51

ECLAIRAGE PUBLIC
ANTENNES TÉL. HIFI



Centre Français de Restauration



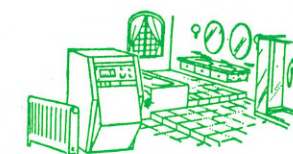
Fournisseur des Restaurants Scolaires et d'Entreprises

547, rue Saint-Gabriel
45200 AMILLY ☎ 38 93 70 41

Chauffage - Sanitaire.....

Serge TROTTIER

43, rue de Paris
45520 CHEVILLY
☎ 38 80 10 27



Nous tenons à remercier particulièrement
les industriels, artisans et commerçants
qui, par leur contribution publicitaire,
ont permis la réalisation
de cette Brochure d'Information